

Mémoire présenté par



concertation des organisations représentatives de l'économie sociale asbl

dans la perspective des élections régionale de juin 2009

Région de Bruxelles-Capitale

Les fédérations membres de ConcertES

ACFI ( <a href="http://www.acfi.be">www.acfi.be</a> )	AID ( <a href="http://www.aid-com.be">www.aid-com.be</a> )	ALEAP ( <a href="http://www.aleap.be">www.aleap.be</a> )
ApacES ( <a href="http://www.apaces.be">www.apaces.be</a> )	ATOUT EI ( <a href="http://www.atoutei.be">www.atoutei.be</a> )	CREDAL SC ( <a href="http://www.credal.be">www.credal.be</a> )
CAIPS ( <a href="http://www.caips.be">www.caips.be</a> )	COOPAC ( <a href="http://www.coopac.be">www.coopac.be</a> )	Equilibre ( <a href="http://www.reseau-equilibre.be">www.reseau-equilibre.be</a> )
EWETA ( <a href="http://www.eweta.be">www.eweta.be</a> )	FEBECOOP ( <a href="http://www.febecoop.be">www.febecoop.be</a> )	FÉBISP ( <a href="http://www.febisp.be">www.febisp.be</a> )
Lire et Ecrire ( <a href="http://www.lire-et-ecrire.be">www.lire-et-ecrire.be</a> )	RES ( <a href="http://www.resasbl.be">www.resasbl.be</a> )	RESSOURCES ( <a href="http://www.res-sources.be">www.res-sources.be</a> )
SAW-B ( <a href="http://www.saw-b.be">www.saw-b.be</a> )	SYNECO ( <a href="http://www.syneco.be">www.syneco.be</a> )	Réseau FA ( <a href="http://www.rfa.be">www.rfa.be</a> )

## INTRODUCTION

À la croisée de nombreux statuts, finalités, secteurs d'activités et publics, l'économie sociale revendique une complexité dont elle tire richesse et diversité. Ses acteurs, à la fois économiques et citoyens, inventent sans cesse de nouvelles manières de faire de l'économie autrement. Avec la volonté de mettre en place une éthique qui se traduit par les principes suivants :

- 1° finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ;
- 2° autonomie de gestion ;
- 3° processus de décision démocratique ;
- 4° primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

L'économie sociale se distingue par sa capacité à discerner les besoins et à proposer des solutions originales. Elle imagine des réponses à de nouvelles problématiques environnementales, sociales ou culturelles, elle innove en matière de gestion des ressources humaines et est attentive aux relations avec le sud de la planète. Tout ceci se déployant à une échelle non négligeable : plus de 5.000 emplois<sup>1</sup>, soit plus de 130 emplois dans les entreprises d'insertion, plus de 750 dans les initiatives locales de développement de l'emploi, plus de 1700 emplois dans les ETA, ainsi que 250 dans les SFS qui ne sont pas reconnues dans un autre cadre. De plus, 3.500 stagiaires ont bénéficié d'une formation en AFT et OISP. Et si l'on considère que toutes les ASBL appartiennent à l'économie sociale, comme le fait le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège, on compte, en 2005, 272.000 emplois au niveau national, soit près de 40.000 pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le contexte politique particulier que connaît notre pays, les attentes du secteur de l'économie sociale vis-à-vis des pouvoirs régionaux revêtent une importance accrue.

La proposition de loi spéciale portant des mesures institutionnelles, déposée au Sénat le 5 mars 2008, portait en son chapitre 6 un projet de régionalisation de l'économie sociale ainsi que les modalités de transfert vers les Régions et la Communauté germanophone des moyens fédéraux alloués à l'économie sociale.

Dans la foulée, ce sont des outils tels la cellule fédérale d'économie sociale et le Fonds de l'Economie Sociale et Durable qui se voient voués soit à une

---

<sup>1</sup> Ces chiffres sont basés sur les annexes aux comptes annuels déposés auprès de la Centrale des bilans. Deux biais : - il y a eu de nouvelles entreprises reconnues en 2008 (par exemple les entreprises d'insertion sont au nombre de 102 dans notre échantillon alors qu'elles sont 145 reconnues fin 2008) ; - toutes les asbl ne sont pas tenues de déposer des comptes annuels à la Centrale des bilans. Ainsi, nous n'avons retrouvé que la moitié des EFT / OISP.

profonde modification de leur champ d'action, soit à la disparition pure et simple.

Divers courriers exprimant les craintes du secteur ont été adressés par ConcertES aux Ministres fédéraux et régionaux concernés (voir le site [www.concertes.be](http://www.concertes.be)).

Mais au-delà de ces craintes, ConcertES estime que la régionalisation de l'économie sociale constitue une opportunité majeure pour tous les acteurs du secteur d'établir, avec les autorités politiques bruxelloises, une assise forte, spécifique et durable pour le développement de l'économie sociale.

Pour ce faire, ConcertES souhaite présenter les aspirations suivantes exprimées par ses fédérations membres et déclinées en 4 propositions :

- Une approche transversale de l'économie sociale, au-delà de la seule thématique emploi/insertion, mise en place au sein d'un ministère important.
- Le maintien des moyens de financement de l'économie sociale dans une vision large.
- L'association du secteur à tous les stades d'une évaluation des dispositifs mis en œuvre.
- La représentation de l'économie sociale et la défense de ses spécificités auprès des Ministres fédéraux dans le cadre de matières fédérales

## UN MINISTRE, UNE ADMINISTRATION, UNE APPROCHE TRANSVERSALE

Officiellement rattachées au département de l'Economie et de l'emploi, les compétences en matière d'économie sociale sont cependant réparties entre plusieurs départements : Economie et emploi, Formation, Affaires sociales, Environnement. Si cet état de fait illustre bien la forte diversité des acteurs de l'économie sociale ainsi que la pluralité de leurs finalités et champs d'action, il nuit grandement à la coordination des politiques publiques en la matière.

### Les fédérations membres de ConcertES demandent :

- que, dans la ligne de la législature précédente, l'économie sociale soit rattachée au Cabinet du Ministre de l'Economie ;
- que celui-ci dispose des compétences nécessaires pour agir transversalement, en articulant plusieurs départements, en dépassant surtout la seule thématique emploi/insertion à laquelle le secteur de l'économie sociale ne souhaite pas être réduite ;
- qu'il dispose des moyens nécessaires à la mise sur pied d'un groupe de travail interministériel et d'un service transversal au sein de l'Administration qui seront dédiés à l'économie sociale et capables de mettre en œuvre des politiques coordonnées, d'en assurer la cohérence et le suivi.

## LE MAINTIEN DES MOYENS DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

La proposition de loi spéciale portant des mesures institutionnelles du 5 mars 2008 recommande la résiliation de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les régions et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle. Les moyens fédéraux de soutien à l'économie sociale garantis par celui-ci, en cofinancement des moyens régionaux, devront être régionalisés selon la clé de répartition définie dans le texte. Ainsi en sera-t-il également des moyens fédéraux qui étaient utilisés jusqu'alors pour le soutien à des projets innovants et pour la réalisation d'études et de recherches et gérés par la Cellule économie sociale du SPP Intégration Sociale.

Le Fonds de l'économie sociale et durable (FESD), institué par le gouvernement fédéral dans le cadre de la loi programme du 8 avril 2003 et créé le 13 mai 2003 sous la forme d'une SCRL à finalité sociale, a reçu pour mission d' « intervenir au profit d'organisations ou d'entreprises qui font partie de l'économie sociale et durable, notamment par la participation au capital et/ou l'octroi de prêts ». La bonne collaboration du FESD avec les outils de financement alternatifs et a permis la création ou le développement de projets d'économie sociale à Bruxelles.

Le FESD, dont l'activité a pris fin le 31 décembre 2008, a démontré par son succès grandissant qu'il répond à une demande portée par la société dans son ensemble. Les moyens rassemblés par le FESD ont fait appel à l'épargne solidaire du grand public, qui a pu marquer sa volonté de soutenir une société « économiquement responsable », reposant sur des valeurs de solidarité et de respect. Depuis 5 ans de nombreux projets d'entreprises d'économie sociale ont pu être initiés ou stimulés dans des domaines variés.

Une particularité de notre secteur est la sous-capitalisation qui constitue un frein au développement des entreprises concernées ; des injections en capital représentent pour elles une garantie d'indépendance et de stabilité.

Cette sous-capitalisation entraîne la nécessité d'avoir recours à un financement extérieur pour pouvoir mener ses activités (et notamment payer son personnel) dans l'attente de recevoir ses subsides. Ce préfinancement des subsides a un coût important, entièrement à charge des entreprises d'économie sociale, les plus pénalisées étant celles ayant le moins de fonds propres.

Aussi, devant la résiliation de l'Accord de Coopération économie sociale et la disparition du Fonds de l'Economie Sociale et Durable, **les fédérations membres de ConcertES demandent** que :

- les moyens de financement de l'économie sociale soient maintenus, au moins dans leur volume actuel, et ce avec la vision large, non limitée à l'insertion, que développaient tant le Fonds de l'Economie Sociale et Durable que la Cellule économie sociale du SPP Intégration Sociale.
- l'accès au capital risque dont ont pu bénéficier de nombreuses entreprises d'économie sociale aujourd'hui performantes, soit garanti dans un volume équivalent à celui que permettait le recours au FESD.
- le soutien à des projets innovants développés par des entrepreneurs en économie sociale figure parmi les priorités du Ministre en charge de l'Economie sociale, et qu'y soit consacrée l'entièreté des moyens fédéraux transférés dans ce cadre.
- qu'à Bruxelles, les initiatives en matière de financement du secteur de l'économie sociale au sens large, qu'elles soient publiques (Brusoc) ou privées (et issue du secteur de l'Economie Sociale même, telle que Crédal SC), soit soutenues par un accès aux capitaux régionaux (via la création d'un fonds régional) en matière de financement et de capital risque
- que l'outil Brusoc, filiale de la SRIB, soit renforcé en facilitant l'accès au crédit au delà du plafond de 75.000 EUR et en élargissant ses missions à toutes initiatives d'économie sociale développées en Région bruxelloise, qu'elles soient agréées dans le cadre de l'ordonnance ILDE - EI ou non (secteur ISP par exemple)
- que les charges financières liées au coût des crédits nécessaires au préfinancement des subsides soient reconnus comme charges éligibles par les pouvoirs subsidiaires régionaux.

## UNE EVALUATION DES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE

Au cours de la précédente législature, de nombreux dispositifs utilisés par les entreprises d'économie sociale se sont vus attribuer un nouveau cadre législatif ou une modification des arrêtés d'exécution de leur cadre actuel : initiatives locales de développement de l'emploi ainsi qu'entreprises d'insertion.

D'autres expériences novatrices, tels les services de proximité développés dans le cadre de projets pilote ou les ressourceries sont désormais encadrés par un dispositif régional reconnaissant à la fois le mérite de l'initiative développée et l'importance du travail accompli. Un tel cadre serait également souhaitable pour les coopératives d'activités.

Ces décrets et arrêtés d'exécution structurent les activités et représentent pour les entreprises un gage de pérennisation.

Cependant, une des caractéristiques essentielles de l'économie sociale est sa capacité d'innover, d'inventer des réponses adaptées aux besoins d'une société en continuelle mutation.

Enfermer les entreprises dans un cadre trop étreint, ou immuable, conduirait inévitablement à vider celui-ci de sa substance. L'évaluation régulière des dispositifs est le meilleur gage de les voir se pérenniser et remplir leurs missions au bénéfice de la société.

### C'est pourquoi les fédérations membres de ConcertES demandent :

- que soit réalisée régulièrement une évaluation des dispositifs utilisés par les entreprises d'économie sociale et que cette évaluation concerne les caractéristiques et composantes qui font la spécificité de l'économie sociale (les plus-values sociales générées, les aspects qualitatifs des emplois et des prestations, le mode de gestion, etc.).
- que le secteur, via les fédérations sectorielles représentatives, mette son expérience pratique de chaque dispositif au bénéfice de cette évaluation en étant associé à toutes les étapes de sa mise en œuvre, et ce dans un souci de collaboration constructive à l'amélioration du côté opérationnel autant que dans le repérage des besoins non couverts, publics non touchés, etc.

## UNE REPRESENTATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, LA DÉFENSE DE SES SPÉCIFICITÉS

L'économie sociale est depuis plusieurs années largement encadrée par des outils régionaux. Cependant, il reste un certain nombre de compétences fédérales qui conditionnent fortement son développement : un taux de TVA réduit pour certaines activités, une politique d'activation spécifique mettant l'accent sur l'insertion de publics fragilisés sur le marché de l'emploi, quelques mesures fiscales contrebalançant la quasi-totale non redistribution des revenus.

Face à toutes ces matières, le secteur de l'économie sociale pouvait à ce jour compter sur le soutien efficace de la cellule économie sociale intégrée au sein du SPP Intégration sociale, et sur l'appui à géométrie variable selon les législatures du Cabinet du Ministre fédéral en charge de l'économie sociale.

Le projet de régionalisation présenté dans le cadre du renouveau institutionnel de l'État rompt ces liens et laisse le secteur sans relais ni vers le niveau fédéral dont il dépend pourtant largement, ni vers le niveau européen.

Dès lors, les fédérations membres de ConcertES demandent :

- que les Ministres régionaux de l'économie sociale assurent un relais constructif par rapport aux mesures fédérales. Pour ce faire, des modalités spécifiques de concertation doivent être initiées entre le groupe de travail interministériel et la Plate-forme de Concertation de l'Économie sociale afin d'articuler au mieux les politiques menées et de promouvoir une économie sociale ambitieuse tenant compte des réalités de terrain.

Ce mémoire recense les propositions portées par l'ensemble du secteur. Il revient à chaque fédération d'exposer les attentes portant sur des thématiques qui lui sont spécifiques. Le présent document renvoie donc vers les mémoires respectifs des fédérations membres de ConcertES.

ACFI ( <a href="http://www.acfi.be">www.acfi.be</a> )	AID ( <a href="http://www.aid-com.be">www.aid-com.be</a> )	ALEAP ( <a href="http://www.aleap.be">www.aleap.be</a> )
ApacES ( <a href="http://www.apaces.be">www.apaces.be</a> )	ATOUT EI ( <a href="http://www.atoutei.be">www.atoutei.be</a> )	CREDAL SC ( <a href="http://www.credal.be">www.credal.be</a> )
CAIPS ( <a href="http://www.caips.be">www.caips.be</a> )	COOPAC ( <a href="http://www.coopac.be">www.coopac.be</a> )	Equilibre ( <a href="http://www.reseau-equilibre.be">www.reseau-equilibre.be</a> )
EWETA ( <a href="http://www.eweta.be">www.eweta.be</a> )	FEBECOOP ( <a href="http://www.febecoop.be">www.febecoop.be</a> )	FéBISP ( <a href="http://www.febisp.be">www.febisp.be</a> )
Lire et Ecrire ( <a href="http://www.lire-et-ecrire.be">www.lire-et-ecrire.be</a> )	RES ( <a href="http://www.resasbl.be">www.resasbl.be</a> )	RESSOURCES ( <a href="http://www.res-sources.be">www.res-sources.be</a> )
SAW-B ( <a href="http://www.saw-b.be">www.saw-b.be</a> )	SYNECO ( <a href="http://www.syneco.be">www.syneco.be</a> )	Réseau FA ( <a href="http://www.rfa.be">www.rfa.be</a> )

**CONCERTES**

concertation des organisations représentatives de l'économie sociale asbl

Place de l'Université, 16  
1348 – Louvain-la-Neuve

<http://www.concertes.be>

[contact@concertes.be](mailto:contact@concertes.be)

Tel-Fax : 010/456.450

Secrétaire général : Sébastien Perea  
[sebastien@concertes.be](mailto:sebastien@concertes.be) - 0479/904.820